

Vœux de
Monsieur David DOUILLET,
ministre des Sports



Jeudi 26 janvier 2012

Contact presse :

Service de presse : 01 40 45 94 47

presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr

95, avenue de France 75650 Paris CEDEX 13

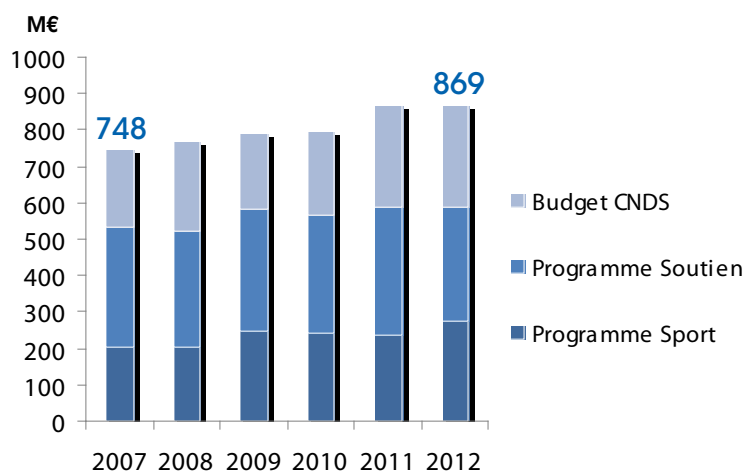
www.sports.gouv.fr



5 ans d'actions au service du sport français

Le budget des sports

Pendant toute la durée du quinquennat, les moyens du sport ont été préservés et même augmentés.



Budget des sports

Les axes d'action du quinquennat

1. Le soutien au mouvement sportif

Le soutien de l'État aux fédérations s'élève à 93 M€. L'État apporte également 107 M€ pour financer les 1 696 cadres techniques placés auprès des fédérations.

Le Centre National pour le Développement du Sport aide chaque année environ 30 000 associations sportives (129 M€) et 1 000 projets d'équipements portés par des collectivités (100 M€).

Des politiques ciblées ont par ailleurs été mises en place en direction des publics ou des territoires les plus en retard de pratique :

- **La pratique sportive des scolaires :**

Depuis 2007, le Gouvernement a mis en place un accompagnement éducatif pour proposer une aide aux devoirs après les cours et, en complément, des activités culturelles ou sportives.

Le CNDS consacre 20 millions d'euros par an à l'accompagnement éducatif : 13 millions vont au financement des projets et 7 millions aux équipements utilisés dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Le CNDS finance, pour les collèges, des modules semestriels comprenant 2 heures hebdomadaires d'activités sportives (1 300 € par module). Ces heures de sport sont encadrées par des clubs sportifs ou des enseignants d'EPS, entre 16 h et 18 h, les jours scolaires, dans le cadre d'un programme d'activités arrêté par le chef d'établissement.

Sur l'année scolaire 2009-2010, le CNDS a financé 12 623 modules semestriels de 36 heures chacun. C'est donc un total de 240 000 élèves qui a pu en profiter.

- **La pratique sportive des personnes en situation de handicap :**

De nombreux progrès sont à noter ces dernières années, notamment grâce une action ciblée du CNDS et du ministère des Sports. Le nombre de licenciés dans les deux fédérations paralympiques (fédération handisport et fédération de sport adapté) est passé de 46 000 en 2003 à 67 000 aujourd'hui. Notre base de données des équipements sportifs, disponible depuis 2006, nous permet par ailleurs de constater que 60 % de nos aires de jeux sont aujourd'hui accessibles aux personnes en situation de handicap.

- **La pratique sportive dans les quartiers prioritaires :** depuis 2008, 15 % des crédits du CNDS sont consacrés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. La stratégie de rayonnement

L'ensemble du réseau de haut niveau français a été réorganisé avec la réforme de l'INSEP, devenu un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, depuis le décret du 25 novembre 2009, et la mise en place des parcours d'excellence.

Ce quinquennat a également été l'occasion de rattraper notre retard en matière de grands équipements. L'État a joué un rôle d'impulsion indéniable en apportant un soutien financier exceptionnel de 470 M€ à une vingtaine de grands équipements.

Enfin, l'État a soutenu les candidatures à l'organisation de grands événements sportifs (13,35 M€). Cela nous permet d'accueillir un très grand événement, chaque année, d'ici 2018.

3. Un engagement sans faille pour l'éthique

Le sport est porteur des valeurs de notre République. C'est pourquoi l'État est très vigilant face à toutes les dérives.

La France a toujours été moteur au niveau mondial en matière de lutte contre le dopage. Notre législation est particulièrement exemplaire. En outre, le Gouvernement a préservé les moyens consacrés à la lutte contre le dopage. Malgré un contexte budgétaire contraint, nous avons maintenu la subvention de 7,8 M€ par an à l'AFLD.

La France a encadré l'ouverture des paris sportifs en ligne par une loi, présentée comme un modèle au niveau international. La loi Éthique du sport, votée le 18 janvier 2012, apporte une avancée supplémentaire avec la création d'un délit pénal de corruption sportive.

Un important travail a également été engagé pour lutter contre la violence dans les stades. Les lois du 2 mars 2010 et 14 mars 2011 permettent un meilleur contrôle des accès aux stades et un renforcement des interdictions de stade. La mise en place du comité du supportérisme et du comité de lutte contre les discriminations doit permettre de renforcer la prévention et la concertation.

2011-2012: être utile au sport français

Depuis son arrivée, le ministre des Sports, David DOUILLET, a pu concrétiser 3 grands chantiers dans la continuité de ses prédécesseurs :

- **La mise en place d'un dispositif de retraite pour les sportifs de haut niveau** : le dispositif a été intégré à la loi de financement de la sécurité sociale, votée le 21 décembre 2011. Ce nouveau dispositif concerne 2000 sportifs qui pourront valider jusqu'à 16 trimestres de retraite.
- **Le vote de la loi relative à l'éthique du sport et aux droits des sportifs** le 18 janvier 2011. Cette loi apporte des avancées majeures en matière de moralisation du sport professionnel, de lutte contre le dopage et la corruption et de transmission des valeurs du sport.
- **L'installation de la Conférence nationale du sport** le 16 janvier 2012.
- **La création du GIP Guyane, base avancée** le 17 novembre 2011.

Plusieurs chantiers d'importance ont par ailleurs été lancés depuis septembre 2011.

1. Diagnostiquer, corriger, accompagner

L'État se doit d'identifier les inégalités en matière d'accès au sport pour pouvoir les corriger et accompagner au mieux les collectivités territoriales dans leurs projets d'équipement.

Un premier diagnostic a montré un grand retard en matière d'équipements de proximité dans le département de Seine-St-Denis. Le 28 novembre 2011, le ministre des Sports a donc lancé un plan de rattrapage des équipements sportifs en Seine-St-Denis avec le ministre de la Ville, Maurice LEROY. **Ce plan mobilisera 70 M€ dont 15 M€ de l'État (9 M€ du CNDS).**

Le ministre des Sports souhaite également définir **un nouveau critère CNDS pour les zones rurales.**

Un schéma de cohérence territoriale, permettant d'aller plus loin dans l'observation des déséquilibres territoriaux, est en cours d'élaboration et devrait être publié en mars 2012. Le ministère des sports travaille également à la mise en place d'une cellule de conseil aux collectivités locales.

2. Soutenir et valoriser les bénévoles

Le 5 décembre 2012, le ministre des Sports a lancé un appel à projet « 1 000 jeunes bénévoles futurs dirigeants d'associations sportives » en lien avec le mouvement sportif. Il s'agit de repérer des jeunes de 16 à 25 ans, déjà engagés dans la vie associative et qui ont envie d'assumer

des responsabilités. Ces jeunes recevront une formation spécifique, portant sur la conduite de projet associatif, la communication ou la gestion administrative et financière des associations.

Plusieurs mesures de simplification administrative vont par ailleurs être mises en place, comme la possibilité de déposer les demandes de subventions auprès du CNDS par Internet ou la mise en place d'un dossier simplifié pour les associations demandant de petites subventions.

3. Développer une stratégie d'influence à l'international

Le CNDS est un acteur majeur de la politique française des grands événements, avec 13,35 M€ investis l'année dernière. Les championnats du monde de judo en 2011 ont par exemple bénéficié d'une aide de 1 M€. La fédération handisport a pu compter pour sa part sur un soutien de 1,56 M€ dès sa phase de candidature afin de l'aider à obtenir l'organisation des championnats du monde d'athlétisme 2015 handisport et sport adapté.

Cette politique a cependant aussi connu des échecs douloureux – la candidature d'Annecy 2018 notamment – dont il faut tirer les leçons. C'est ainsi qu'ont été créés, le 20 décembre 2011, le Comité stratégique international et la Cellule d'expertise et de ressources à l'international.

4. Créer un partenariat avec le monde économique

Le but du cercle des entreprises partenaires du sport est de rassembler dans un même lieu, des grandes entreprises françaises, déjà sensibilisées à la question du sport, afin de travailler avec elles, dans la durée, pour construire une relation entre monde économique et monde sportif.

Les sujets abordés toucheront autant à la question de la pratique sportive en entreprise, qu'au sujet des athlètes de haut niveau embauchés en CIP ou qu'à l'hypothèse de l'accompagnement d'une candidature à un grand événement sportif international. Il s'agit avant tout de permettre la diffusion d'une véritable « culture du sport » dans le monde de l'entreprise.

Le cercle des entreprises du sport a été officiellement installé le 24 janvier 2011. Il regroupe de très grands groupes, comme Danone, EDF, Michelin, La Poste, Société Générale, GL Events, Orangina-Schweppes ou encore la Française des Jeux.

5. Faire du Grand Paris un projet structurant pour le sport français

Le sport français a besoin d'un grand projet et d'une ambition qui lui servira de moteur pour les vingt prochaines années et lui donnera la place qu'il mérite dans la société française. Le Grand Paris du sport est ce projet d'avenir.

ANNEXES

La correction des inégalités d'accès au sport

Le sport est vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, facteur de socialisation pour les jeunes, de bien-être et de santé pour la population. L'État est le garant de ces objectifs. L'organisation et la promotion de la pratique sportive encadrée régulière au bénéfice de tous les publics sont assurées par les clubs sportifs, avec l'appui des fédérations, du CNOSF et de leurs instances déconcentrées.

Le ministère vise la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive en promouvant l'accès au sport du plus grand nombre, notamment de celles et ceux qui pour des raisons sociales, culturelles, géographiques, physiques ou économiques en sont éloignés. Son action est essentielle pour contribuer à l'égalité des chances dans le domaine sportif, entre les territoires et entre les citoyens.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, les subventions versées aux associations, à travers le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) sont conditionnées à l'élaboration de véritables projets de développement des activités sportives mettant en valeur l'éthique et l'engagement éducatif des clubs, comités ou ligues. L'aide accordée atteste de leur utilité sociale et de leur engagement à faire respecter et transmettre les valeurs républicaines. Les clubs qui définissent un projet de conquête et de fidélisation de nouveaux publics, assorti de critères de réussite et d'indicateurs de résultats précis, sont soutenus à un niveau plus conséquent.

Le ministère contribue également à la résorption des inégalités en visant à une réadaptation du parc des équipements sportifs au niveau national. L'objectif essentiel est la correction des inégalités territoriales au regard des besoins des publics en termes d'accessibilité, de diversité des pratiques, de fonctionnalité (nature des pratiques, degré de spécialisation, environnement de pratique) et de capacité des équipements. L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale de l'offre des équipements sportifs, la mise en place de diagnostics territoriaux approfondis dans certains territoires carencés et le renforcement de la fonction d'expertise et de conseil du ministère, permettent d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

En raison du nombre limité d'équipements qu'il finance chaque année, le CNDS, par les choix qu'il opère, joue un rôle majeur de correction des disparités territoriales de l'offre d'équipements sportifs et contribue à la cohérence des choix stratégiques d'aménagement du territoire dans le domaine sportif.

La valorisation du bénévolat sportif

Avec plus de 250 000 associations et 2,5 millions de bénévoles, le sport est le premier secteur d'engagement bénévole dans notre pays.

Pour maintenir le lien entre les associations quelle que soit leur taille, David DOUILLET, a décidé de ne pas relever le plancher de 750 € pour les subventions versées par l'État à travers le CNDS.

Cette aide touche 27 000 clubs pour un montant total de 129 millions d'euros.

Pour faciliter la vie des associations plusieurs mesures vont être mises en place rapidement :

- dès le 30 janvier 2012, possibilité de déposer les demandes de subvention auprès du CNDS par Internet depuis le site service-public.gouv.fr ;
- développement en 2012 des conventions pluriannuelles de financement avec le CNDS pour ne pas avoir à faire chaque année un dossier complet mais une simple demande ;
- mise en place d'ici la fin 2012 d'un dossier simplifié pour les associations demandant de petites subventions ou dont les moyens budgétaires sont très limités.

Assurer la pérennité du bénévolat et préparer le renouvellement des générations de dirigeants associatifs :

- lancement le 5 décembre 2011, à l'occasion de la journée internationale du bénévolat, de l'appel à projet « 1 000 jeunes bénévoles futurs dirigeants d'associations sportives » ;
- les jeunes de 16 à 25 ans seront détectés par les Comités Régionaux et/ou Départementaux Olympiques et Sportifs et seront formés à partir du mois de mars 2012 ;
- des formations centrées autour des problématiques suivantes : conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport, initiation à la gestion administrative et juridique des associations, initiation à la gestion financière des associations.

Le Comité stratégique international

Le sport est un vecteur privilégié pour promouvoir l'image et les intérêts de la France dans le monde. Le financement des actions sportives internationales de l'État est assuré par le Centre national pour le développement du sport (CNDS). En 2011, celui-ci a engagé 13,35 M€ en faveur des candidatures et organisations de grands événements sportifs (hors soutien aux équipements sportifs nécessaires à l'accueil de ces événements).

Pour mener bien ces actions, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur une stratégie d'influence internationale et de conquête des grands événements, cohérente et ambitieuse, associant l'État, le mouvement sportif, les collectivités et le monde de l'entreprise.

Le conseil d'administration extraordinaire du CNDS a ainsi acté le 20 décembre 2011 la création du Comité stratégique international.

Le Comité stratégique international a pour responsabilité de définir la stratégie de rayonnement international du sport français et ses grands objectifs. Il coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. Il établit notamment la liste des candidatures et organisations de compétitions sportives que le CNDS soutient en priorité et propose des stratégies concernant les candidatures de personnalités françaises dans les instances sportives internationales et la conduite des programmes de coopération sportive.

Le Comité réunit les personnalités françaises les plus engagées dans le sport international :

- le ministre chargé des Sports,
- le président du Comité national olympique et sportif français,
- les membres français du Comité international olympique,
- les présidents français de fédérations internationales olympiques,
- le président du MEDEF et des chefs d'entreprise,
- des élus de collectivités engagés dans le sport international,
- des personnalités qualifiées dont l'expertise dans le domaine international est unanimement reconnue.

La première réunion du Comité stratégique international se déroulera le 21 février 2012.

Le Comité stratégique international s'appuie sur la Cellule d'expertise et de ressources à l'international du CNDS, également créée le 20 décembre 2011. Elle met en œuvre les décisions du Comité et constitue un outil d'expertise, de conseil et de coordination au service de tous les acteurs du sport français.

Le Grand Paris du sport

Le sport est un vecteur essentiel de cohésion sociale et de développement économique. Il est un facteur majeur de l'attractivité du territoire. Le sport est au cœur de la société, il mérite d'être au cœur des grandes politiques publiques.

Le Grand Paris peut devenir l'une des premières métropoles sportives du monde, avec une identité forte et une visibilité incontournable sur la scène européenne et internationale.

Pour faire du sport un élément structurant dans la construction du Grand Paris, David DOUILLET, ministre des Sports et Maurice LEROY, ministre de la Ville en charge du Grand Paris, ont chargé l'inspection générale de la jeunesse et des sports et le conseil général de l'environnement et du développement durable d'une mission sur le Grand Paris du sport, en étroite association avec le Préfet de Région.

Cette mission s'inscrit dans la continuité de l'étude sur les besoins en termes d'équipements sportifs structurants commandée par les deux ministres et dont les résultats ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage du Grand Paris (Région, Ville de Paris, AMIF, Paris Métropole, CNOSE, AIGP) le 20 juillet dernier. Elle revêt quatre objectifs :

- proposer des réponses concrètes aux disparités territoriales et aux inégalités sociales en matière d'accès à la pratique sportive. Il s'agit notamment d'établir des préconisations visant à intégrer les besoins en matière d'équipements sportifs et de déplacement des pratiquants dans les projets d'urbanisme conduits dans le cadre du Grand Paris ;
- analyser les besoins du Grand Paris en matière de grandes infrastructures sportives, en prenant aussi bien en compte les infrastructures existantes que les projets en cours. Il s'agit de déterminer si cette offre est suffisante pour l'organisation des événements sportifs indispensables au rayonnement international du Grand Paris ;
- identifier, dans la continuité du diagnostic établi par l'étude sur les équipements structurants du Grand Paris, les conditions nécessaires à l'émergence de clubs sportifs de niveau européen et des infrastructures essentielles à leur développement, en travaillant en lien avec les acteurs politiques, économiques et sportifs susceptibles d'être intéressés par un tel projet ;
- accompagner le Comité National Olympique et Sportif Français dans sa démarche pour créer, au sein du Grand Paris, un Pôle d'Excellence Sportive, complémentaire de l'INSEP, destiné à regrouper en un même lieu les sièges de fédérations sportives, des structures de formation et de recherche, des entreprises, ainsi que des équipements sportifs, dans le but de créer des synergies inédites et de poser les fondements d'un nouveau modèle économique pour le sport français.